

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 09 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 09 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Etaient présents: CALVET Sébastien, CLERC Benjamin, DUFOUR Guy-Noël,
DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande,
LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe,
PEYVERGES - BERNARD Christine, SERRES Muriel,
TRAVERT Valérie.

Procuration(s) : NEANT.

Excusé(e)s: NEANT.

Absent(e)s : NEANT.

Secrétaire de séance : DURAND Pierre-Jean.

1. Compte-Rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2022

Le compte-rendu de la réunion du 07 avril 22 est approuvé à l'unanimité des présents. Il sera envoyé par mail aux habitants de la commune.

Monsieur François LAMBERT, 1er adjoint démissionnaire, tient à renouveler sa totale opposition à la décision de déplacer le boudodrome : la position arrêtée à l'issue des comités consultatifs n'a selon lui pas été respectée. Une vive discussion s'engage entre les membres du Conseil.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rappelle qu'il a demandé au Conseil Municipal de trancher sur toute cette polémique, ce qu'a fait le Conseil le 7 avril 2022 en décidant à la majorité le déplacement du boudodrome. Il ajoute qu'à l'avenir, le Conseil devra statuer par délibération pour toute intervention sur le domaine public.

Tous s'accordent à reconnaître la qualité du travail réalisé par Monsieur François Lambert dans sa charge de 1er adjoint, et regrettent sa décision.

2. Suite à la démission du 1er adjoint, modification du tableau des postes d'adjoints et création des postes d'adjoints

a) Suite aux discussions qu'il a eues avec chaque conseiller, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose le maintien de l'organisation existante, à savoir :

- Un poste de 1er adjoint
- Un poste de 2e adjoint

- Un poste de conseiller délégué avec les mêmes indemnités qu'actuellement et donc sans modification par rapport au budget de la commune.

Mise aux voix, le maintien de cette structure est approuvé à l'unanimité du Conseil.

b) Monsieur Guy Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rappelle l'importance d'une convergence de vues entre le Maire et son premier adjoint. Il a sollicité Madame Muriel THORE pour assurer désormais cette fonction, ce qu'elle a accepté.

Cette proposition, mise en délibération par un vote à bulletins secrets, est adoptée à l'unanimité des votants.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose avec son accord le maintien de Madame Yolande GAIKOWSKI au poste de 2^{ème} adjointe. Le Conseil n'estime pas nécessaire d'entériner cette décision par un vote. **Madame GAIKOWSKI est maintenue dans ce poste.**

En ce qui concerne la fonction de Conseiller Délégué. Elle était confiée jusqu'à présent à Madame Valérie TRAVERT qui a réalisé un gros travail pour la préparation du dossier du concours 4 fleurs ainsi qu'un état des lieux du cimetière et des documents associés. Son nouveau travail ne lui permet plus d'être aussi disponible.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose donc de confier, avec son accord, la charge de Conseiller Délégué à Monsieur Xavier Meunier, qui apporte régulièrement son concours à la commune pour des travaux d'entretien nécessitant du matériel lourd et qui suit les travaux d'entretien et de remise à niveau des chemins ruraux. Cette décision ne nécessite pas de vote de Conseil. Elle est cependant approuvée par tous les conseillers.

4. Vente du presbytère

a) Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, soumet au Conseil Municipal une première délibération concernant le montant de la vente, suite à la lettre d'intention d'achat signée par Mr et Mme BONNET et acceptée par la Commune le 7 avril 2022 pour un montant total frais d'agence inclus de 170 000 €, le montant net vendeur passe à 161 905 € au lieu de 170 000 € votés. (les 8 095 € en moins correspondant à la commission de l'agence).

Monsieur François LAMBERT demande confirmation au Maire qu'au cas où la vente ne se ferait pas à Monsieur et Madame Bonnet, la commune pourrait revenir au prix initialement demandé de 170 000 €. Monsieur Guy-Noël DUFOUR confirme que ce prix est exclusivement pour une vente à Mr et Mme Bonnet.

Le nouveau montant de 161 905 € net vendeur est accepté à l'unanimité du Conseil.

b) Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, explique ensuite que les acheteurs ont demandé à la Mairie qu'elle s'engage sur les travaux de collecte des eaux de pluie de l'église à réaliser avant la vente. En effet, actuellement ces eaux sont canalisées par une simple rigole qui débouche dans la rue le long du mur du presbytère. Suite aux conseils donnés par Mr Philippe Bret, ancien directeur du

CAUE32, Monsieur Le Maire a demandé un devis pour améliorer la situation de cette zone :

- Création d'une tranchée de drainage et de respiration de la dalle tout le long du mur du presbytère sur 40cm de large
- Canalisation des eaux par une conduite jusque sous la route pour rejoindre la conduite actuelle des eaux de pluie.

Le devis proposé par l'entreprise Daci-Bat de Caussens, s'élève à 5 705 € H.T. (6 848 € T.T.C.)

Monsieur Philippe PASINI, Conseiller municipal, souligne la nécessité de compléter les travaux proposés par l'installation d'un drain au plus près du mur, sous la conduite d'évacuation.

Madame Christine BERNARD - PEYVERGES, Conseillère municipale, demande si un devis pourrait être demandé à une autre entreprise. Monsieur Guy-Noël DUFOUR et plusieurs conseillers lui répondent que l'entreprise Daci-Bat, qui travaille régulièrement sur la commune, est connue pour ses prix particulièrement compétitifs. D'autre part, elle s'est engagée à ce que les travaux soient terminés à la date prévue pour la vente, un avantage certain dans le contexte actuel.

Madame Muriel THORE, 1^{ère} adjointe, signale qu'il faudra particulièrement surveiller les tons employés pour les enduits et le revêtement de la rue du village à l'emplacement des travaux. Monsieur Guy-Noël DUFOUR indique qu'on fera ajouter dans le devis l'installation d'un drain avec géotextile et que l'on reverra également le diamètre des tuyaux de collecte.

Le devis initial de 5 705 € H.T est porté à la délibération.

Le devis est adopté à l'unanimité des présents.

- c. Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rappelle enfin les trois mesures prises pour le soutien à la vente et votées lors du conseil de 7 avril 2022, pour un montant de 9 400 €.
- versement au locataire actuel d'une indemnité de 4 000 € pour les travaux effectués dans le bien,
 - remboursement des 6 derniers mois de loyer,
 - financement du déménagement ou du garde-meubles à hauteur de 3 000 €.

Il évoque ensuite l'accord passé entre les acheteurs et le locataire pour le rachat du bail restant à courir : environ 17 000 € versés par les acheteurs.

Suite à la défection de Maître PODECHARD, le suivi de la vente sera assuré par Maître Elise Blanchard, notairesse des acheteurs. La signature du compromis de vente est prévue pour le 1er juillet 2022, et la signature de l'acte de vente pour le 31 octobre 2022.

5. Point rajouté à l'ordre du jour suite aux intempéries du 3 juin 2022.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rappelle la chronologie des actions menées après la tempête :

- Intervention de Xavier Meunier dès la fin de l'orage avec le matériel de F. Mondin pour dégager les voies communales et chemins bloqués par la boue.

- Intervention dès le samedi 4 juin 2022 de F Mondin pour continuer le dégagement.
- Mise en place des panneaux de signalisation par la CCT le samedi 4 juin 2022.
- Dégâts sur les bâtiments communaux : 2 vitraux de l'église – Stores de l'école et petites fenêtres - Volets roulants mairie.
- Intervention de la CCT le mardi 7 juin 2022 pour premiers nettoyages des Voies Communales : le curage des fossés ne pourra être fait que plus tard en fonction des cultures en bordure.
- Demande faite dès le samedi matin 4 juin 2022 aux autorités préfectorales pour le classement de Blaziert en zone de **catastrophes naturelles**. Réponse de la Préfecture mercredi 8 juin 2022 : un tel classement n'existe que si les coulées de boues sont entrées et ont endommagé des bâtiments ce qui n'est pas notre cas.
- Dans notre cas, c'est le classement en **calamités agricoles** qui est à obtenir. Les contacts sont en cours pour savoir ce que nous devons produire comme pièces justificatives

Trois conseillers municipaux ont accepté de constituer une équipe pour rassembler les éléments nécessaires : Xavier MEUNIER, Philippe PASINI et Sébastien CALVET.

6. Délibération à prendre concernant les travaux d'éclairage d'un aménagement sportif par le SDEG

a) Première délibération

-Le 7 Avril 2022, le Conseil Municipal a voté le déplacement du terrain de boules vers la partie enherbée.

-36 personnes dont les 11 conseillers ont été consultés pour le choix de la solution entre 4 propositions. 28 ont donné leur avis. C'est la solution le long de la haie qui a été largement plébiscitée. Le déplacement a été réalisé par l'entreprise Mondin et a été terminé le 27 avril 2022, pour un montant de 1 931 € H.T. - 2317,20 € T.T.C.

Une délibération du Conseil est nécessaire pour valider le montant des travaux engagés :

7 voix pour - 2 voix contre - 2 abstentions.

La délibération est adoptée.

b) Deuxième délibération

Elle concerne la mise en place par le SDEG du nouvel éclairage du boulodrome sur un poteau qui sera implanté sur le côté au milieu avec un spot éclairant les pas japonais et deux spots éclairant la piste de boule., pour un montant de 2 021,83 € H.T. - (2 426,20 € T.T.C.) mais avec une subvention du SDEG de 606,55 €.

Mise aux voix, la proposition recueille

8 voix pour - 2 voix contre - 1 abstention

La délibération est adoptée.

Suite à une question de Madame Yolande GAIKOWSKI, 2^{ème} adjointe, Monsieur Guy-Noël DUFOUR détaille les coûts engagés pour l'aménagement des aires de convivialité du village :

	Montant HT prévu	Réalisé ou décidé HT	Observations
Boulodrome	5 778 €	2 121 €	Concassé pas japonais déplacement boulodrome
Éclairage boulodrome	3 400 €	3 073 €	SDEG + achat luminaires 1ere phase sur poteau de basket 2e phase prévue juin
Tables et bancs	1 980 €	4 033 €	
Déplacement du scaphe	1 040 €	1 040 €	Prévu fin juin
Total	12 198 €	10 267 €	Reste 1 931 €

Sur ces montants, 25 % sont financés par la Région et 20 % par la Communauté de communes.

Monsieur François LAMBERT, Conseiller municipal, souligne que les travaux du nouveau boulodrome ont été faits trop vite et met en doute la qualité de leur réalisation.

7. Modification des statuts du SIAEP de Condom-Caussens (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Monsieur François LAMBERT, Conseiller municipal et représentant de la commune au SIAEP, présente le sujet : les statuts du SIAEP doivent être modifiés en raison de la demande de la commune de Gzaupouy d'adhérer au syndicat pour la part assainissement collectif, et parce que des précisions doivent être apportées à l'article 7 des statuts concernant l'intervention du SIAEP pour le compte des communes : outre ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement, le syndicat peut désormais proposer aux collectivités et aux particuliers son aide en matière d'équipement et de mise aux normes notamment.

Monsieur François LAMBERT évoque également l'état du projet de la nouvelle station d'épuration de Condom.

La délibération pour l'accord sur cette modification des statuts est adoptée à l'unanimité des voix.

8. Désignation d'un référent « Ambroisie » auprès de l'ARS (agence régionale de santé)

Les problèmes liés à la prolifération de l'ambroisie, plante toxique, amène l'ARS à demander aux communes la désignation d'un référent communal. Une formation sera organisée à la salle communale de Castelnau sur l'Auvignon, le 29 juin de 9 h 30 à 12 h.

Monsieur Philippe PASINI, Conseiller Municipal, suggère qu'on propose le poste à Messieurs Guy ou Antonin PANCHERI.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR leur en parlera.

Hors conseil : Madame Muriel Thore est intéressée pour être la référente communale et participera à la formation. .

9. Communication du nouveau règlement du fonds de concours de la Communauté de commune de la Ténarèze

Le nouveau règlement a été envoyé aux conseillers avec la convocation. Monsieur le maire précise les points importants à connaître pour l'établissement de nos éventuelles futures demandes.

10. Planning de la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

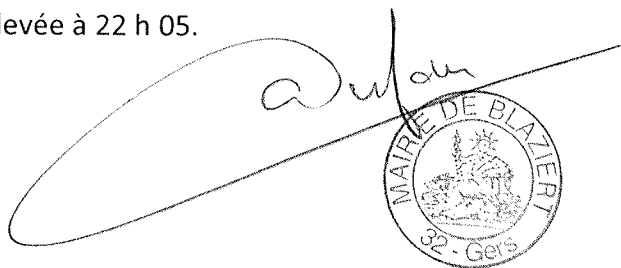
Le planning est présenté. Les premiers assesseurs sont attendus à 7h45 pour terminer de préparer le bureau pour son ouverture à 8h. Le scrutin sera clos à 18h.

11. Questions diverses et tour de table des conseillers

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, donne les dernières informations concernant la fête du village du dimanche 3 juillet 2022.

Pas de question particulière soulevée lors du tour de table des Conseillers.

La séance est levée à 22 h 05.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy-Noël Dufour', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE BLAZIERT' around the top and '32 - Gers' around the bottom. In the center of the stamp is a small heraldic emblem.